

République Française

Département de la Charente

Arrondissement ANGOULEME

Commune de XAMBES  
En AgglomérationArrêté Municipal portant réglementation du vide-grenier  
du samedi 4 septembre 2021

A R R E T E N° 2 septembre 2021-001

La Maire de la Commune de Xambes (Charente)

Vu la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat et notamment son article 26,

Vu le décret d'application du 16 décembre 1996, n°96-1097 ;

Vu la déclaration préalable présentée par l'association « Comité des fêtes de Xambes » représentée par son Président, Monsieur Denis GUYNOUARD, visant à organiser un vide-grenier le samedi 04 septembre 2021 à Xambes, au lieudit « Tras Le Breuil »

CONSIDERANT que la surface utilisée pour cette journée « vide-grenier » est inférieure à 300 m2 et qu'il y a lieu de réglementer cette manifestation,

## A R R E T E

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – L'association « Comité des fêtes de Xambes », représenté par son Président, Monsieur Denis GUYNOUARD, est autorisée à organiser un vide-grenier, le samedi 04 septembre 2021 à Xambes (Charente) au lieudit « Tras Le Breuil » à partir de 6 heures.

**ARTICLE 2** – La présente autorisation est accordée pour une durée de 1 jour.

**ARTICLE 3** – Ce vide-grenier est autorisé dans les conditions sanitaires en vigueur (règles du protocole sanitaire, sens unique de visite, mise à disposition de gel hydroalcoolique, port du masque obligatoire, ...)

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de la manifestation et ampliation sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Confolens,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Mansle,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes,
- Monsieur Denis GUYNOUARD, Président du Comité des Fêtes de Xambes.

A XAMBES, le 02 septembre 2021

La Maire, Géraldine JEROME

